

ABONNEMENTS

CANADA ET ETATS-UNIS.
Un an.....\$2.00
Six mois.....\$1.00
Trois mois.....\$0.50

L'abonnement est strictement payable d'avance.

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES

ANNONCES

1^{ere} insertions par ligne....10
Insertions subséquentes.... 5c

Les annonces à long terme seront publiées à des conditions avantageuses

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

J. P. Tardivel, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR EN CHEF Bureaux et Ateliers : 96 RUE ST-JOSEPH ST-ROCH. ADMINISTRATEURS, L. Drouin et Frere

QUEBEC

SAMEDI 24 SEPTEMBRE 1887

UN HEROS CHRETIEN

Le Reverendissime Abbé de Solesmes, Dom Couturier, adressait il y a quelques jours la lettre suivante au R. P. B rthe, auteur de la belle *Vie de Garcia Moreno*. Les grandes leçons contenues dans le récit de cette vie y sont indiquées d'une façon si saisissante que nous nous faisons une joie de la publier, dit *l'Univers* :

Solesmes, 8 août 1887.

Mon Révérend Père,

Je ne sais quel sort la presse ou l'opinion réserve à votre beau livre sur Garcia Moreno ; mais certainement pour tous ceux qui savent lire et comprendre, amis et ennemis, l'apparition de ce livre est un événement.

La Révolution a pris définitivement possession du monde ; elle règne presque partout, souvent même chez ceux qui prétendent la combattre. Ses idées ont tout envahi.

C'est pourquoi l'Eglise a dû essayer de mettre une digue à ce torrent. Le *Syllabus* a condamné, en les énumérant un à un, tous les principes révolutionnaires, et Léon XIII, dans son admirable encyclique *Immortale Dei*, où il renouvelle ces condamnations, nous a donné, avec l'autorité infaillible de ses jugements, la synthèse complète de la société catholique.

Malheureusement un enseignement si solide n'avait rien changé au courant révolutionnaire. Les catholiques libéraux voulaient en amoindrir la portée en l'expliquant ; d'autres, plus francs dans leur foi et leur obéissance au Saint-Siège, mais *modérés* par principe et par caractère, avaient inventé les mots nouveaux de thèse et d'hypothèse pour distinguer la vérité absolue de l'application pratique que réclament les circonstances. Dans quelle mesure devions nous accepter cette distinction ? Est-ce qu'elle constitue désormais un état normal universel et permanent pour la société, sans espoir de remonter jamais jusqu'à la restauration complète d'une vraie société catholique ?

Tous le pensaient ainsi, et ils se persuadaient qu'ils avaient seuls pour eux la prudence et la raison.

Or, votre livre aujourd'hui, mon Révérend Père, vient nous montrer par les faits que tous ont tort, qu'un Etat chrétien est encore possible de nos jours, qu'il est possible de remonter le torrent révolutionnaire, possible de se débarrasser de l'hypothèse et de prendre le *Syllabus* pour règle des Etats et des sociétés, possible enfin d'attaquer dans sa source les principes de la Révolution.

Votre héros Garcia Moreno l'a fait, au milieu de difficultés inouïes : l'ennemi au dehors ; au dedans une armée désorganisée, une magistrature sans traditions et sans principes, un clergé dans la révolte, ne reconnaissant plus les lois de la hiérarchie, des ordres religieux sans autre règle que la licence, tous ces caractères amoindris par le catholicisme

libéral, et enfin, pour profiter de ces éléments de désordre, les francs maçons partent.

La tâche était impossible ; Garcia Moreno n'a pas reculé, et son éternelle gloire est d'avoir réussi.

Par le côté humain et vulgaire de l'histoire, Garcia Moreno devrait avoir sa place sans conteste parmi les grands noms. Son courage invincible dans les dangers, son énergie en face des obstacles où tous ont échoué, la sagesse de ses vues pour organiser et réformer, sa force indomptable de caractère pour dominer les hommes, son habileté et sa prudence pour les conduire et les entraîner, sa gloire enfin dans les combats, où il égale et souvent surpasse ce que la valeur guerrière a de plus étonnant : aucun genre de grandeur n'a manqué à votre héros, et, à la mesure de l'histoire même la plus sévère dans ses jugements, il en faudrait moins pour faire de Garcia un grand homme.

Mais ce n'est pas la son vrai titre à l'admiration du monde. Ses talents prodigieux, ses succès inouïs n'ont été pour lui que des moyens. Il avait une pensée plus haute, qui a fait l'unité de sa vie et l'inspiration de sa noble nature. Il était catholique et il aimait l'Eglise, la gardienne infaillible de la vérité.

Or, il savait, par la parole du divin Maître, que la vérité seule délivrera le monde, les sociétés aussi bien que les individus. C'est pourquoi il voulut faire de la vérité catholique la règle invariable et absolue de sa conduite, dans la vie politique comme dans la vie privée.

C'est là le trait caractéristique de Garcia Moreno, que vous avez su mettre en lumière, mon révérend père, avec le talent de l'écrivain qui aime son héros et le fait aimer de ses lecteurs.

Aussi cette vie, comme je le disais en commençant, a-t-elle été la démonstration très complète par les faits que l'Etat chrétien n'est pas une utopie, que nous pouvons encore demander un gouvernement où le Christ soit vraiment roi et l'Eglise reconnue comme reine.

La mort de Garcia Moreno n'a pas démenti cette conclusion ; mais elle laisse aux chefs des gouvernements, princes ou présidents de république, une grande leçon, en leur apprenant que le pouvoir n'est pas seulement un droit à des honneurs, mais un devoir imposé par Dieu, qu'il faut savoir en braver et accomplir malgré les contradictions et les menaces, dût-on y laisser la vie.

Une société est heureuse quand Dieu lui donne des hommes de cette trempe. Puisse votre livre, mon Révérend Père, éclairer et préparer les âmes à recevoir la lumière divine de la foi, qui a fait la force de Garcia Moreno ! Elle est la première condition nécessaire au salut des peuples.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, avec mes remerciements, mes très vives félicitations et l'hommage de mon profond respect,

† Fr. J. CHARLES COUTURIER,
Abbé de Solesmes.

LE BOURRAGE

Nous extrayons les lignes suivantes de la *Croix*, excellent journal de Paris. Ces dures épreuves ont leur application au Canada :

Enseigner un enfant n'est pas le remplir. Il ne faut pas remplir les enfants de connaissances, mais leur former l'esprit et leur donner des méthodes.

C'est vrai, mais on remplit l'enfant.

Si vous ne travaillez que pour remplir, dit M. J. Simon, dans un travail intéressant, votre élève est passif entre vos mains ; vous lui dictiez des leçons qu'il doit docilement retenir ; il apprend par cœur vos livres : tous ces livres sont des manuels.

" Il n'a le temps ni de penser ni de rêver ; vous ne le lui permettiez pas ; sa règle est d'apprendre, et puis d'apprendre encore, sans trêve ni merci, d'apprendre ce qui peut servir dans la vie, et plus particulièrement ce qui peut servir dans un examen ; de se transformer lui-même en un magasin bien approvisionné de données médiocres, où chacune des connaissances humaines est renfermée dans une petite boîte, étiquetée et classée à son rang.

" Vous vous imaginez que le propriétaire se promènera toute sa vie dans son magasin, prenant une boîte quand elle est demandée, et la servant proprement sur le comptoir telle qu'elle lui a été fournie lui-même ?

" Ou bien, vous vous représentez un homme comme un écolier à perpétuité, exposé chaque jour à passer des examens. "

Cet écolier ne sera jamais un homme, c'est un dictionnaire ambulante, " je ne dis pas une encyclopédie, car il ne sait pas le fond des choses, il n'en sait que le catalogue. "

" Il étourdera ses examinateurs s'ils le questionnent légèrement sur tous les sujets ; si par malheur ils s'en tiennent à un sujet unique, et cherchant à l'approfondir, notre homme n'y est plus. C'est qu'il ne pense pas, il récite. Il n'est pas autre chose qu'un écho.

" C'est dommage qu'il ne passe pas l'examen de bachelier toute sa vie, parce qu'il triompherait toute sa vie. Il a été élevé pour cela, il est propre à cela, il n'est propre qu'à cela. Il ferait bon de le voir, quand il sera en cheveux gris, perché sur la chaise de Thomas Diafoirus, et fournissant à commandement une petite doctrine sur chaque chose, comme un vieux clavier retrouvé dans un grenier, et qui donne sous la pression des doigts de petites notes fausses et aigrelettes.

" Voilà votre idéal. "

L'ancien ministre de l'Instruction publique montre avec esprit l'enseignement universitaire prenant l'enfant à la bavette et lui proposant un certain nombre de numéros à apprendre chaque jour, et quand il les sait le soir, il a " la satisfaction de penser que le meilleur perroquet n'apprendrait pas autant de numéros dans le même espace de temps. "

Et cet enfant devient de moins en moins capable de penser, de réfléchir, de vouloir, car ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

" La grande affaire pour nous, c'est de le mener sans aventure jusqu'à la fin de la dixième année d'études, et de lui faire débiter sa marchandise devant les examinateurs sans perdre un moment, car si une fois il s'arrête, anémique comme il est, il ne pourra plus recommencer ; il restera là au milieu de ses paquets répandus et confondus, n'ayant plus le courage ni la force d'essayer de s'y reconstruire.

" C'est l'éducation connue sous le nom de bourrage.

" On en trouve de jolis échantillons dans les Chambres de députés où j'ai passé ma vie des gens qui savent tout et qui ne comprennent rien. "

MARIE STUART

On lit dans *l'Univers* :

L'Univers a récemment scandalisé la presse anglaise, notamment le *Times* et le *Standard*, en racontant la fête de Linlithgow, et en mentionnant les vœux formulés par Mgr l'archevêque de Saint-Andrews et d'Edimbourg pour l'introduction en cour de Rome de la cause de Marie Stuart.

Le *Tablet* nous apporte aujourd'hui le texte d'une intéressante lettre de l'archevêque d'Edimbourg sur cette question. Elle réfute admirablement les objections des journalistes protestants, que nos lecteurs n'ont peut-être pas oubliées. L'éminent prélat rappelle que la reine d'Ecosse a été cruellement calomniée. Mais, sans rien accorder aux calomnieux, on peut reconnaître qu'il ne s'agit point de proclamer que la vie de Marie Stuart ait toujours eu l'héroïsme de la sainteté.

Ce qu'il faut reconnaître, c'est qu'elle a accepté d'une âme admirablement chrétienne les dures épreuves de la fin de sa vie, et qu'elle a héroïquement couru au devant de la mort plutôt que de renoncer à sa foi.

Le " tribunal compétent ", si la cause lui est un jour soumise, se prononcera sur la question principale : Marie Stuart a-t-elle été mise à mort *in odium fidei* ?

Si les témoignages ne sont pas concluants, Rome ne se prononcera pas.

Mais les catholiques espèrent que Rome se prononcera favorablement.

LE VOLAPUK

Nous lisons ce qui suit dans le *Journal des Débats*. On a cru d'abord que le volapuk n'était que le fruit d'un cerveau malade. Faut-il y voir quelque chose de plus sérieux ? Et si c'est une chose sérieuse, doit-on l'encourager ?

Le grand congrès international des amateurs du volapuk a eu lieu il y a quelques jours à Munich. Presque tous les pays de

L'Europe y étaient représentés. Le club volapuk de Cincinnati y avait également envoyé un de ses membres. Vienne y avait accrédité 21 représentants ; par contre Berlin, où la nouvelle langue universelle semble avoir peu de partisans, y brillait par son absence. M. Pallier, à qui le congrès avait réservé une place d'honneur à côté de M. le pasteur Schleyer, l'inventeur du volapuk, y siégeait au nom des associations de France.

Le bureau était composé comme suit : président d'honneur, M. Schleyer ; président, M. le professeur Kirchoff, de Halle ; vice-président, le lieutenant-colonel comte Taufkirchen, de Munich ; secrétaires, MM. Gross, ingénieur, de Munich, et Piettagger, recteur, de Breslau ; assesseurs, MM. Loth, ingénieur, de Vienne, et van der Stadt, d'Arnheim.

Les travaux du congrès ont duré deux jours. Au début de la première séance, Mlle Weiss, la fille d'un professeur de Munich, a adressé à M. Schleyer un compliment dans la nouvelle langue universelle. M. Schleyer, qui a pris la parole ensuite, a développé, dans un discours d'une certaine étendue, la thèse que le volapuk n'était pas destiné à écarter d'autres langues, mais à faciliter les relations entre nations éloignées, et à resserrer les liens d'amitié entre elles ; son utilité consistera à multiplier les rapports commerciaux d'un bout à l'autre, à répandre avec moins de peine les enseignements de la science et à bannir du cœur des hommes, en établissant sur tous les points du globe des communications entre eux, les sentiments de haine et discorde.

MM. Einstein, de Nuremberg ; Kirchoff, de Halle ; Héroid, de Munich ; Kolling, de Ludwigshafen, ont entretenu longuement l'assemblée des obstacles que l'établissement du volapuk a eu à combattre à son début ; de la nécessité de s'en tenir au système simple inventé par M. Schleyer ; des moyens de propager la nouvelle langue universelle ; de l'urgence de fonder de nombreux clubs pour l'étude et la propagation du volapuk, etc.

Le congrès, dans sa seconde séance, a décidé de demander au gouvernement allemand et, plus tard, aux États qui seront représentés au congrès international de télégraphie, que le volapuk soit compris au nombre des langues transmises au prix régulier par le télégraphe.

M. Enna, de Copenhague, a appris à l'assemblée, à cette occasion, que le gouvernement danois a récemment engagé les employés des bureaux des postes et du télégraphe à se livrer à l'étude de la nouvelle langue universelle.

Un autre membre du congrès a annoncé que déjà la Russie a admis la transmission des télégrammes en volapuk.

FONCTIONNEMENT DU SYSTEME PARLEMENTAIRE

La semaine dernière, nous avons fait voir les graves inconvénients qui, selon nous, sont inhérents au régime politique sous lequel nous vivons.

Tous les systèmes purement humains sont défectueux, car la perfection n'est pas de ce monde. Toutefois, le régime parlementaire, tel que nous l'avons reçu de l'Angleterre, paraît renfermer plus de défauts et d'absurdités que n'importe quel autre système politique, à part peut-être le communisme et le socialisme.

Cependant, ce système, nous l'avons, et pour le moment il est inutile de songer à nous en débarrasser : le temps et les événements se chargeront de ce soin.

En attendant, il s'agit de trouver un moyen pratique de faire fonctionner le système parlementaire le moins mal possible.

Les partisans fanatiques du parlementarisme se plaisent à nous affirmer, sans cesse, que ce système de gouvernement n'admet qu'un seul mode de fonctionnement : deux partis opposés qui se font continuellement la lutte, l'un pour garder le pouvoir, l'autre pour s'en emparer. D'après ces doctrinaires, il faut être nécessairement, sous le régime dit constitutionnel, partisan quand même ou du ministère ou de l'opposition ; qu'il faut appuyer en tout et partout le cabinet ou le combattre de la même façon absolue. Peu importe que les actes du ministre soient bons ou mauvais, que son administration soit sage ou ruineuse, juste ou injuste, que la législation qu'il propose consacre ou lèse le droit ; peu importe tout cela : si vous êtes ministériel, vous devez fermer les yeux et voter quand même pour les ministres. Si vous êtes de l'opposition, votre devoir est de blâmer tout ce qui vient du cabinet.

Il est facile de voir que cette théorie ne fait qu'ajouter aux absurdités et aux embarras du système. Pour rendre le régime parlementaire tolérable il faudrait, comme nous l'avons vu dans notre dernier article, abolir entièrement l'esprit de parti. Si les députés, au lieu d'être des partisans, suivant aveuglément tel ou tel chef, étaient des juges éclairés, pesant chaque acte ministériel d'après les principes immuables du droit, le système que nous avons fonctionnerait assez bien pour ne point inspirer aux hommes supérieurs ce dégoût de la politique qui les éloigne des affaires publiques. Voilà l'idéal qu'il faut opposer aux théories malsaines des tenants de l'esprit de parti.

Mais s'il faut sans cesse tendre vers l'idéal pour ne point choir dans la fange, il est de l'essence de l'idéal d'être irréalisable en ce monde, à cause des imperfections de la nature humaine.

Sans espérer pouvoir jamais arriver à la perfection, il faut marcher toujours vers elle. C'est ainsi qu'on s'élève du pire au mauvais, du mauvais au moins mal, du moins mal au passable, du passable à l'assez bien, de l'assez bien au bien, du bien au mieux, du mieux au mieux encore.

Si l'absence complète de tout esprit de parti est l'idéal qu'il faut viser, tout ce qui nous rapproche de ce but, tout ce qui tend à briser cet exécrationnel esclavage des volontés, est un véritable progrès.

C'est pourquoi nous avons salué avec un très vif plaisir les efforts que l'on a faits en ces derniers temps pour former, au sein de la législature et parmi les électeurs, un groupe distinct des deux anciens partis, un groupe qui tint en quelque sorte la balance du pouvoir entre le parti ministériel proprement dit et l'opposition, donnant un appui motivé au cabinet, mais prêt à retirer cet appui du moment que les intérêts du pays l'exigeraient.

Ce n'est pas là un idéal, c'est une chose réalisable. Et ce projet a reçu un commencement de réalisation ; mais il faudrait encore beaucoup d'efforts et de travail pour compléter l'organisation de ce groupe.

Les anciens conservateurs qui se sont détachés et qui se détachent encore du parti bleu, forment déjà en quelque sorte ce groupe distinct, ce troisième parti qui dé-

plait tant aux doctrinaires, mais qui pourrait certainement opérer un très grand bien et à la chambre et dans les collèges électoraux. Mais l'organisation de ce groupe laisse à désirer. Les conservateurs nationaux devraient avoir une existence absolument distincte du parti ministériel proprement dit. Ils ne devraient pas se laisser absorber par ce parti, comme ils ont été absorbés autrefois par le parti bleu. C'est par le moyen de leur autonomie qu'ils pourront faire le bien qu'on attend d'eux.

Tout en favorisant la meilleure organisation de ce parti du Centre, nous voulons qu'il soit bien compris que la *Vérité* n'a point l'ambition d'en être l'un des organes. Nous voulons et nous entendons bien rester ce que nous avons toujours été : un journaliste libre, complètement et absolument libre de tout lien de parti, de groupe ou d'organisation politique quelconque. Nous partageons, il est vrai, les opinions des principaux conservateurs nationaux ; les principes qui les guident nous conduisent également ; mais, encore une fois, nous désirons qu'il soit bien compris, une fois pour toutes, que notre journal reste et restera toujours libre de toute attache, quelque respectable qu'elle soit. Nous n'avons pas la prétention de lier qui que ce soit, de poser en organe de tel groupe ou de telle classe de la société. Mais nous avons bien, par exemple, la prétention de n'être lié par personne.

Ceci dit, nous répétons qu'il est urgent, selon nous, de compléter sans plus de délai l'organisation du Centre. C'est le moyen le plus efficace qui s'offre dans le moment d'obvier aux graves inconvénients qui résultent de l'absorption de toutes les forces politiques d'un pays par le parti du pouvoir et le parti de l'opposition.

TRANSACTIONS SCANDALEUSES

Nos lecteurs connaissent notre manière de voir au sujet du règlement à l'amiable des contestations d'élection. Pour nous, c'est une des pratiques honteuses et démoralisantes qui souillent notre misérable politique.

Ces ententes entre les deux partis, par lesquelles les demandes d'invalidation produites contre certains députés libéraux sont retirées à condition qu'on abandonne un nombre égal de contestations dirigées contre des bleus, sont de nature à scandaliser profondément le peuple. C'est se moquer de la loi, c'est se moquer de la moralité publique, c'est proclamer hautement que la corruption électorale n'est pas un mal véritable, mais un simple accident. Bleus et rouges ont pratiqué la corruption ; de part et d'autre dix, vingt élections devraient être annulées et les élus privés de leurs droits politiques pendant sept ans. Mais les chefs des deux partis se réunissent, et, par le système des compensations, passent l'éponge sur toutes les infamies qui ont été commises d'un côté comme de l'autre. Et des élections qui sont le fruit de la corruption la plus vile et la plus éhontée, le fruit de l'ivrognerie, de l'intimidation et du parjure sont déclarées valides par nos tribunaux.

Nous le répétons, il n'y a guère de spectacle plus démoralisant pour notre peuple que ces transactions malsaines qui font de la pureté électorale une ignoble farce.

Ces compensations sont scandaleuses ; mais voici quelque chose de pire encore. Nous tenons de bonne source qu'on cher-

che en ce moment à faire retirer la demande d'invalidation produite contre l'élection de Sir A. P. Caron, proclamé élu député fédéral du comté de Québec. Et ce que l'on offre en retour, ce n'est pas seulement une compensation politique, l'abandon d'une demande d'invalidation produite contre quelque député libéral ; mais aussi une forte somme d'argent pour les pétitionnaires et des places. C'est tout simplement de la malpropreté ; et nous sommes vraiment étonné de voir certain personnage politique, haut placé dans le parti libéral et qui, jusqu'ici, avait la réputation de ne point tremper dans de telles saletés, venir exprès à Québec pour mener à bonne fin cette entreprise coupable.

Nous mettons les électeurs honnêtes du comté de Québec sur leurs gardes : On emploie en ce moment le vert et le sec pour faire retirer la pétition produite contre l'élection de Sir A. P. Caron.

Le comté s'est couvert de honte en éliminant M. Caron, grâce à la corruption la plus révoltante ; il n'a pas besoin de s'infliger une deuxième flétrissure en permettant que cette élection scandaleuse soit validée par un nouvel acte de corruption.

P. S. Nous venons d'apprendre qu'à part de l'argent, on offre d'abandonner quatre demandes d'invalidation produites contre des députés libéraux. Il faut que M. Caron craigne terriblement de perdre, non seulement son siège, mais aussi ses droits politiques pour que ses amis fassent de pareilles offres.

LA DERNIERE ELECTION PROVINCIALE

M. Rochon, candidat ministériel, dans le comté d'Ottawa a remporté la victoire sur son concurrent bleu, M. Cormier, par une majorité prodigieuse : treize ou quatorze cents voix, peut-être davantage. Aux élections du 14 octobre dernier, M. Cormier battait M. Rochon par 375 voix.

La première élection ayant été contestée, M. Cormier a remis son mandat, admettant par là que certaines petites irrégularités avaient été commises pour son compte. De là la nouvelle élection qui vient de se terminer par un revirement inattendu des libéraux eux-mêmes.

Tout le monde, à peu près, s'attendait à voir triompher la candidature de M. Rochon, vu le changement de ministère qui s'était opéré depuis les dernières élections générales. Car le comté d'Ottawa, qui a toujours été des députés bleus et à de très fortes majorités, doit être considéré comme un comté ministériel plutôt que conservateur. D'autres collèges électoraux sont dans le même cas. En quoi ils ressemblent à certains journaux : le *Chronicle*, le *Daily Telegraph* et le *Journal de Québec*, par exemple, qui ne sont pas faits pour rester longtemps dans l'opposition.

Mais si le triomphe de M. Rochon était attendu, le chiffre de sa majorité étonne tout le monde.

Naturellement, les journaux bleus prétendent que la victoire de M. Rochon est entièrement due aux influences malsaines et même illégitimes exercées par les ministres dans le comté, principalement sur les marchands de bois. Nous voulons croire qu'il y a dans ces prétentions beaucoup d'exagération.

L'avenir nous dira si les accusations de

la presse bleue sont fondées. Cette presse affirme que le ministère s'est servi de l'augmentation "des droits de coupe," pour convertir les marchands de bois. On leur aurait donné à entendre que s'ils votaient eux-mêmes et faisaient voter leurs employés comme il faut, l'augmentation ne leur serait pas appliquée. De même, on prétend que le gouvernement a intimidé certains marchands de bois en leur laissant entrevoir des poursuites pour fraudes commises au détriment du trésor s'ils refusaient d'acquiescer au candidat ministériel. Voilà les accusations. Elles sont très graves, mais elles ne sont pas encore prouvées. Si l'opposition réussit à établir ses preuves nous ne manquerons pas de le dire, de même que nous rendrons pleine et entière justice au gouvernement s'il est accusé à tort.

A propos de cette augmentation des droits de coupe, *l'Étendard* est d'avis qu'elle ne mécontente pas les véritables marchands de bois. Elle ne serait pas dirigée contre eux mais contre certains brasseurs d'affaires politiques qui, sous l'ancien régime, s'étaient emparés des meilleures limites à bois, non pour en faire une exploitation légitime et régulière, mais en vue de spéculations louches. Cet accaparement est tel, affirme notre confrère, qu'en certains endroits les marchands de bois de bonne foi ne peuvent plus trouver les limites dont ils ont besoin. Loin de murmurer contre cette augmentation de droits, les véritables marchands de bois la salueraient comme une protection contre les spéculateurs, et se rallieraient au nouveau cabinet, non par intimidation, mais parce qu'ils voient en lui un ami du commerce légitime et un adversaire de l'agiotage.

Il est indubitable que de très graves abus se sont glissés, depuis des années, dans l'administration des terres publiques et que le cabinet actuel y trouvera des réformes radicales à faire.

Pour revenir à l'élection du comté d'Ottawa : on a beau admettre que l'influence gouvernementale y pèse plus qu'ailleurs, on n'arrive pas, par ce moyen, à expliquer le chiffre de la majorité de M. Rochon. L'affaire du canton d'Egan y est pour beaucoup, sans doute : le cabinet Mercier s'est montré sympathique à la cause des colons. Ceux-ci ont naturellement donné leur appui aux ministres qui, contrairement à la coutume, leur ont donné raison contre de puissants ennemis.

Tout cela suffirait à expliquer la défaite de M. Comier par une majorité de deux ou trois cents, ce qui eût été un déplacement considérable. Mais une majorité de quatorze cents, cela ne peut s'expliquer, selon nous, si l'on n'admet l'existence d'un terrible courant populaire, sinon précisément en faveur du nouveau cabinet, du moins contre l'ancien régime bleu. Il faut être aveuglé par l'esprit de parti pour ne pas voir que non seulement ce courant existe, mais qu'il s'accroît de jour en jour.

La coterie bleue ayant pour organes la *Minerve*, le *Monde*, la *Presse*, le *Canadien*, *l'Événement*, le *Courrier du Canada*, le *Journal des Trois-Rivières*, le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, etc., et pour chef les Ross, les Taillon, les Jean Blanchet, les Lynch, les Flynn, les Nantel ; cette coterie, disons-nous, qui avait réussi à s'emparer du titre sonore mais trompéur de *parti conservateur*, tombe de plus en plus dans le discrédit ; et c'est juste. Les partis politiques se trans-

forment, et, pour le moment, le cabinet Mercier en profite. Il pourra en profiter longtemps encore s'il ne verse pas dans les erreurs sociales du libéralisme, s'il nous donne de sages réformes et s'il évite les fautes législatives et administratives de ses prédécesseurs.

La commission des asiles

Nous donnons plus loin, d'après *l'Électeur*, la composition de la commission royale nommée par le cabinet Mercier pour étudier la question des asiles. Nous répétons ce que nous avons déjà dit : cette commission nous paraît inutile, vu que les ministres auraient pu faire eux-mêmes la besogne. Mais les hommes du pouvoir en ont jugé autrement et ont déclaré que cette commission leur était nécessaire. A eux la responsabilité.

Pour nous, l'essentiel, après tout, est que cette question des asiles soit réglée promptement et selon la justice ; que la mauvaise loi de 1885 disparaisse des statuts ou soit profondément modifiée ; que les droits de propriété et les droits contractuels, que cette loi viole ouvertement, soient respectés. Nous aurions voulu que le cabinet prit un autre moyen pour arriver à ce résultat, mais pourvu qu'il y arrive, c'est, nous le répétons, le point essentiel.

Quant au personnel de la commission, il est plus ou moins discutable. Les Drs Duchesneau et M. Bourgoing sont non-seulement acceptables, ils inspirent la plus grande confiance à cause de leurs connaissances et de leur caractère. M. Rainville et le Dr Lavoie nous sont inconnus, ainsi que M. Pemberton. Mais M. Walton Smith est connu pour son fanatisme et ses préjugés. Il n'est pas acceptable, et nous sommes vraiment étonné qu'il ait été choisi.

Nous comprenons, jusqu'à un certain point, qu'on nomme un Anglais, bien que cette affaire regarde surtout les catholiques ; mais nous ne nous expliquons pas le choix de M. Smith.

RESULTATS PRATIQUES DE L'EXPOSITION

Après avoir parlé de l'exposition provinciale qui vient d'avoir lieu à Québec, *l'Étendard* fait les très justes observations qui suivent et que nous appuyons de tous nos forces :

" Nous reviendrons sur les différents sujets qui précèdent et que nous n'avons fait qu'effleurer. En attendant, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander, et il est une foule de citoyens qui se demandent avec nous :

" *Le gouvernement provincial* va-t-il faire quelque chose pour tirer des expériences de MM. Barnard et Lesage, tout le fruit que la province pourrait en tirer ?

Nous savons que des cultivateurs étrangers, même des agronomes des plus distingués parmi ceux des États-Unis, ne pouvaient taire leur admiration en face des résultats réalisés par M. Barnard.

" Eh bien, nous le répétons : cette œuvre si précieuse pour l'agriculture, est due à l'initiative d'un seul homme relativement pauvre.

" Ce qu'il a créé, pourrait-il le continuer,

l'améliorer encore ? Nous en doutons fort, vu surtout le manque d'aide pécuniaire qui, jusqu'à présent, lui a fait défaut.

Pourquoi le gouvernement n'assurerait-il pas au moins la conservation de ce qu'il y a de fait ?

" L'on nous a assuré qu'avec une somme très modique, un ou deux mille piastres tout au plus, peut-être, la ferme de M. Barnard dont les étables, granges, etc. ont été représentées à l'exposition, pourrait être maintenue dans l'état où elle est et même beaucoup améliorée, de façon à offrir une ferme modèle, surtout des constructions modèles très économiques, un troupeau modèle etc., etc., aux cultivateurs de toute la Province.

" Combien de cultivateurs retireraient un bénéfice considérable d'une visite qu'ils y feraient, avant de rebâtir leurs granges, étables, etc. ?

" C'est un sujet que nous nous permettons de recommander avec instance à la sollicitude du gouvernement. L'administration Mercier en est à faire ses preuves. Il va lui falloir bientôt organiser son nouveau ministère de l'agriculture. Que l'encouragement à donner à d'aussi beaux commencements fasse partie de la première réorganisation ; que le nouveau ministre débute dans sa nouvelle carrière en prenant sous sa protection et même en menant à bonne fin des améliorations vitales de cette nature."

A PROPOS DE MIRACLES

Nous trouvons dans la livraison du 30 août 1887 des *Annales de Notre Dame de Lourdes* publiées par les RR. PP. Missionnaires de l'Immaculée Conception avec l'approbation de Mgr l'évêque de Tarbes, les judicieuses réflexions suivantes qui ont certainement leur application au Canada aussi bien qu'en France :

Dans l'ordre des grâces corporelles, le Pèlerinage national est plus favorisé que les autres.

Le nom qu'il porte en fait le représentant de la France à Lourdes, et la France est le royaume de Marie. Voilà, peut-on croire, une cause des prodigieuses largesses dont nous le voyons comblé.

Mais il vaut mieux dire que la prière offre, dans ce pèlerinage, un caractère exceptionnel de fermeté et de continuité, de foi et de confiance, qui suffit pour tout expliquer. L'invocation de l'Immaculée y est incessante, et, en retour de cette persévérance, l'Immaculée y manifeste incessamment sa douce et puissante action.

Bien des malades amenés à la Grotte par le pèlerinage de 1887, n'en sont repartis qu'après avoir laissé au pied des saintes Roches, toutes les infirmités ou du moins une partie des souffrances qui desolaient leur vie.

Ils sont venus au bureau des constatations, où ils ont été l'objet d'un examen sérieux.

On se préoccupe à Lourdes, en effet, de suivre fidèlement la direction approuvée par le Souverain Pontife : rien de douteux n'y est accepté, et tout s'y pèse au poids de la science. Ajoutons que la Providence rend cette conduite facile.

Les médecins, qu'on accueille avec joie dans la salle des procès-verbaux, se trouvent heureux de constater les faits qui y sont soumis à leur appréciation. Neuf ou dix entouraient, cette année, le Docteur de

la Grotte, et pas un, sans doute, n'a accusé ce dernier d'incliner trop aisément vers le surnaturel.

Malheureusement la foule amassée sur le bord du Gave ne connaît guère cette prudence, et se garde bien de pratiquer cette sage réserve. Elle prodigue les affirmations sans fondement, et elle multiplie avec complaisance des récits qui ressemblent fort à des romans. Malheureusement aussi, il y a des hommes assez mal inspirés pour noter tout cela, peut-être pour l'embellir encore, et tout cela, recueilli par les journaux, fait le tour du monde.

C'est ainsi que tel malade, guéri radicalement dans l'imagination d'un journaliste, regagne son village en y rapportant les misères dont on le déclare pourtant miraculeusement délivré. Grand miracle, qui servira bien à convertir les incrédules du pays !

Nous protestons contre ce zèle aveugle qui, certes, n'est point selon la science. Il est déplorable—osons ne pas le taire—de voir tant de fausse monnaie mise en circulation par tant d'honnêtes gens, et d'entendre tant de fables débitées par tant d'amis sincères de la vérité !

Mais revenons à notre bureau des constatations.

Les guérisons ou améliorations notables, inscrites sur le registre des procès-verbaux du pèlerinage national, atteignent le nombre de quarante-neuf. Dans cette belle collection de faveurs célestes, il y a beaucoup de grâces très remarquables. Y trouve-t-on des miracles ? Nous l'ignorons. Le temps doit dire son mot, avant que nous puissions, nous, émettre une opinion.

Congrès catholique allemand

Au 34^e congrès catholique allemand, qui vient d'avoir lieu à Trèves, la résolution suivante a été votée :

" La 34^e assemblée générale catholique allemande sent le besoin pressant d'offrir à Sa Sainteté le Pape Léon XIII l'expression de sa vénération, de son obéissance et de son amour filial. Le cœur ému et attendri, elle reconnaît le zèle jaloux employé par Sa Sainteté, depuis le commencement de son glorieux pontificat, pour le retour de la paix religieuse, désirée depuis si longtemps. L'assemblée partage l'espoir du Souverain Pontife, que les négociations ultérieures auront pour résultat la liberté complète, et les catholiques allemands appuyeront de toutes leurs forces les efforts faits par le Saint-Père pour les droits et les intérêts de la sainte Eglise.

" Les catholiques d'Allemagne saluent avec joie le fait de voir la situation universelle du Saint Siège, pour laquelle la souveraineté temporelle est la base nécessaire reconnue de plus en plus, et ils espèrent que cette situation rendra des services au point de vue du maintien de la paix et de l'accord des intérêts disparates des nations et des diverses classes de la société, services que le pouvoir temporel n'est pas en situation de rendre. La 34^e assemblée catholique allemande déclare que le rétablissement du pouvoir temporel est une nécessité inéluctable pour l'autonomie, la liberté et l'indépendance du Saint Siège, et que toute autorité instituée par Dieu n'agit que dans son propre intérêt et dans celui de la société, en appuyant les récriminations soulevées par le Saint Siège."

SAINT SULPICE ET MGR FEVRE

(Suite et fin.)

Voici donc, si je vous comprends bien, ce que vous avez voulu faire. Vous avez voulu par des machinations, indignes d'honnêtes gens, appuyées d'une décision prise par une autorité souveraine et infaillible, me réduire à un silence misérable ou à la nécessité de me défendre contre un pouvoir que je révère et que je veux servir. Vous m'avez pris dans un guet-apens et vous avez osé impliquer des autorités saintes dans la solidarité d'une si triste entreprise. Je n'imiterai jamais de tels procédés; je dédaigne un pareil triomphe. Vous serez, du reste, déçus dans vos calculs. "J'ai toujours réussi, disait Lacordaire, avec l'obéissance, dans les circonstances les plus périlleuses de ma vie; et désormais, pour moi, obéir, c'est être habile." Il y a mieux que l'habileté; dans l'obéissance, il y a une vertu; et cette vertu ne reste jamais sans récompense: *Vir obediens loquetur victoriam*.

Mais enfin, j'ai un devoir à remplir et je le remplis de grand cœur. Je me déclare, en ce qui me concerne, soumis à l'acte pontifical, soumis d'esprit et de cœur, soumis sans restriction ni arrière-pensée. J'ai défendu, selon mes forces, pendant trente ans, l'Eglise et le Saint-Siège contre les faux frères et les ennemis acharnés; j'ai sacrifié à cette défense mes jours, mes nuits, ma fortune, ma santé, mon avenir; je suis heureux de lui sacrifier encore ce que j'ai de plus cher au monde, afin de bien montrer, par ce sacrifice, la profondeur de ma conviction, l'intégrité de ma foi, et mon entière dévotion à la Chaire du prince des Apôtres. Mais qu'il soit bien entendu que je me tiens dans les limites du bref pontifical, interprété comme le Pape le comprend, je ne vais pas au-delà. Je corrige la page erronée; mais je maintiens la question qu'elle enveloppait sous le voile d'une bienveillance mal comprise et je demande: Quelle a été, depuis 1682 jusqu'à 1830 et même jusqu'à 1860, par ses doctrines et par ses actes, le rôle de St Sulpice dans nos églises de France? J'adresse tout spécialement cette question aux historiens de la Compagnie, et, pour ce que j'en sais, j'ose dire qu'ils ne peuvent avancer sans péril, ni reculer sans passer condamnation.

En tout cas, il est acquis: 1^o que le supérieur de St Sulpice n'a pas été le secrétaire d'une réunion dont son archevêque était le président; il a pu être son visiteur, son confesseur, mais il n'a pas concédé à son opposition; il a, au contraire, par des démarches divulguées aujourd'hui, appuyé sur la nécessité d'une définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale; 2^o que le chanoine d'Orléans peut être, d'esprit et de cœur, un vieux disciple de l'ancien St Sulpice, mais il est sorti depuis longtemps de sa Compagnie; 3^o que la *Théologie de Toulouse* et les *Projections* ont été, depuis 1870, expurgées des erreurs qu'y relevait précédemment le cardinal Gousset; 4^o que si les évêques français, plus ou moins hostiles à l'infaillibilité, étaient sortis de St Sulpice, d'autres, qui en étaient également sortis, soutenaient cette créance; 5^o que St Sulpice rejette toute connivence avec le catholicisme libéral et répudie le premier article de la Déclaration comme il a, depuis 1870, répudié définitivement les trois autres; 6^o que St Sulpice, plein de foi et de piété envers la constitution divine de l'E-

glise et les prérogatives souveraines du successeur de S. Pierre, n'a, sous ce rapport, rien de commun avec le St Sulpice qui, de 1682 à 1860 et au delà, resta plus ou moins lié au grand anathème des quatre articles. *Actum est*: c'est dit à la face du ciel et de la terre.

Le Pontife, heureusement régnant, honore les vertus et le dévouement d'Olier et de ses continuateurs; il reconaît leur travail et l'estime qu'en font les évêques. Nos trois premiers paragraphes ont été inspirés par ces mêmes sentiments. Le Saint Père ne veut pas qu'on souffle l'envie contre St Sulpice, ni qu'on porte atteinte à sa juste considération; nous n'avons jamais eu cette pensée même en rêve. M. Icard n'a publié ni sa lettre aux évêques, ni leurs réponses en entier (1) avec signature, ni sa supplique au Pape. C'est la coutume des Pontifes romains de répondre selon ce qui leur est dit: *Secundum allegata*. "La souveraineté, dit le comte de Maistre, ne lit pas et ne discute pas; elle décide, elle est toute entière à l'action." En l'absence de la supplique, il est difficile de déterminer exactement le sens et la portée du bref; mais il est de règle, en matière d'interprétation, de s'en tenir strictement aux mots et de ne pas forcer le sens du texte. Léon XIII a-t-il voulu, en répondant à la supplique de M. Icard, biffer les articles de Salinis au *Mémorial*, les *Aphorismes* de Garbet, la thèse de Bouix et le volume du cardinal Gousset, qui disent en détail ce que nous avons apprécié en gros? A-t-il voulu jeter le blâme aux Orsi, aux Banchi, aux Roccaerti, aux Charlas, aux Zaccaria et à tant d'autres dont nous reproduisons les critiques? A-t-il voulu retirer de l'Index Laborde, Guettée, Bernier, Lequeux, Bailly et plusieurs ci-devant classiques de St Sulpice? A-t-il voulu déclarer inutiles les larmes de Prayssinos pleurant les témérités de son orthodoxie et les égarements de sa politique? A-t-il voulu ratifier les formules d'adhésion aux quatre articles, formules dressées par les Duclaux, les Emery, les Tronson, plusieurs de St Sulpice? A-t-il voulu considérer au passé que nous condamnons et que St Sulpice réprouve actuellement, un bill d'amnistie? Cela, quand nous l'aurons vu écrit en propres termes et muni d'une bonne signature, nous devons y croire, sinon, non. Ou plutôt, car il faut être sincère, nous tenons toute réponse affirmative de Rome à ces questions, pour une impossibilité absolue.

Et si l'acquiescement de Rome à ces questions est d'une absolue impossibilité, le Pape, par son bref à M. Icard, a-t-il voulu atteindre, dans son ensemble, le corps et l'esprit de l'*Histoire générale de l'Eglise*, et n'a-t-il pas, au contraire, voulu se borner au cas présent, viser seulement une demi-page, corriger seulement de légères inexactitudes, pour donner satisfaction à des plaintes visiblement provoquées et peut être plus chaudes que ne comporte le résultat à obtenir? C'est notre avis. Nous croyons même que Léon XIII a dû s'étonner qu'on ait mis en branle St Sulpice, une partie de l'épiscopat et le Saint-Siège lui-même, pour demander à un auteur ce qu'il accordait préalablement, avec une parfaite justice et en toute délicatesse..... un carton grand comme le creux de la main.

(1) Si ces lettres étaient confidentielles, elles ne devaient pas être publiées; si elles sont destinées au public, elles doivent être produites en entier. L'équité oblige aussi M. Icard à publier *intégralement* ses lettres. En vain, il prétendrait vouloir me ménager; il a perdu ce droit en me traitant de calomniateur.

A quelque chose malheur est bon. Si nous étions sensible à l'amour propre, nous serions flattés de voir l'Eglise en mouvement pour redresser sur un fait d'histoire l'opinion d'un pauvre curé. Il faut qu'on attache à nos jugements beaucoup de prix, pour les corriger à si grands frais. Le fait est que nous avons mis à toutes choses une grande attention, et que nous avons demandé le crédit, non pas à la vivacité des paroles, mais à la concentration de l'idée et à la puissance intrinsèque de la vérité. Du moins cet incident fera voir à nos lecteurs quels yeux ennemis et quelles passions intransigeantes lisent l'histoire. Si c'est là tout ce qu'elles trouvent à redire, autant vaut convenir que nous avons exposé exactement les effets de la grâce divine agissant dans l'Eglise; jet que notre travail, fidèle à son titre, rapporte dignement les *Gesta Dei*.

Dans les premiers siècles de la persécution, les pécheurs, soumis à la pénitence, demandaient aux chrétiens qui allaient au martyre des lettres de communion: c'était un titre à l'indulgence de l'Eglise. Ma conscience ne me reproche en histoire aucune faute; je ne me crois pas exempt d'erreurs involontaires; et ces erreurs, lorsqu'elles sont signalées à ma bonne foi, je les répare. J'avais accepté immédiatement de réparer, dans des conditions honorables, les erreurs relatives à St Sulpice; et sans motif sérieux, dédaignant l'offre de ma bonne volonté, me laissant croire que vous ne jugiez pas utile d'en réclamer le bénéfice, vous provoquez une déaveur publique près du pouvoir pour laquelle je donnerais mon sang, jusqu'à la dernière goutte. Ma conscience ne me reproche rien, mais je ne suis pas pour cela justifié. Fasse-je compte: un prêtre du Canada m'annonce que mes écrits ont combattu avantageusement pour l'Eglise dans ces contrées; des missionnaires me font savoir que l'*Histoire générale de l'Eglise* leur sert de confort au milieu des pérégrinations apostoliques; un évêque du Mexique traduit, pour son pays, quelques pages de mes publications; hier encore, un vieil évêque de l'Inde m'envoyait un signe de reconnaissance et la marque de la plus haute estime. Ces témoignages de confesseurs qui vont au martyre ne devraient-ils pas suffire pour rendre respectable un auteur que vous ne pouvez atteindre sans paraître discréditer des ouvrages consacrés à une cause que vous devez servir. *Si dixerint: Abscondamus funiculos contra insontem frustra: ne ambulabunt cum eis*.

Encore un mot. Le travail énorme auquel il a fallu nous astreindre pour achever l'histoire de l'Eglise, a mis notre santé en échec. Deux ans ont suffi pour abattre huit volumes; ils ont suffi, et au delà, pour abattre l'auteur. Souffrant, malade, le cœur épuisé, la tête anéantie, la main impuissante à écrire, il a fallu, deux jours, réveiller notre âme pour répondre à une attaque félonne, oubliée des lois de la guerre et des principes du droit. Nous l'avons fait par un douloureux effort, honteux d'être réduit à nous défendre. Nous ne sommes rien; nous ne voulons rien, nous ne demandons rien, que la miséricorde de Dieu; quant aux hommes, ils n'auront pas honte de nous fouler aux pieds. Notre œuvre pouvait avoir besoin d'indulgence; elle devait se croire à l'abri d'une pareille injure. Notre adversaire bienveillant a voulu nous contraindre à être publiquement son antagoniste; nous avons subi sa provocation! Ah! ils ne veulent pas renier leurs aïeux; eh bien, nous aussi,

nous ne renierons pas nos pères! L'Eglise reste juge du combat.

Maintenant, adieu, ma chère plume, à laquelle je suis depuis trop longtemps crucifié; adieu ou plutôt au revoir! De nouveaux combats nous attendent pour la foi du Christ; j'ose dire qu'ils nous sont dus. Demain peut-être, la Vierge pleine de grâces, la céleste muse de l'inspiration catholique, celle dont le pied vainqueur a seul écrasé toutes les hérésies: demain elle peut nous présenter le calice où je dois prendre le reconfort de la bataille. Qu'elle bénisse aujourd'hui ma main défaillante: *Dextram scriptoris benedict Mater amoris*.

JUSTIN FEVRE,
Avocat de Saint Pierre, vicaire général,
protonotaire apostolique.

Louze (Haute-Marne),
ce 20 août 1886.

LE DICTIONNAIRE GENEALOGIQUE DES FAMILLES CANADIENNES.

Le savant abbé Tanguay et ses élitiers tiennent bien la promesse qu'ils ont faite, l'an dernier, de compléter rapidement la publication du *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*. Nous venons de recevoir le quatrième volume de cet ouvrage, et le dernier venu nous confirme de plus en plus dans l'opinion qu'il est non seulement une entreprise marquée du cachet de la grandeur, mais, ce qui est mieux, utile, indispensable même aux familles, aux hommes de loi, aux historiens et aux officiers laïques ou ecclésiastiques préposés à la garde des registres de l'état civil. La nature même de l'ouvrage le classe dans la catégorie des ouvrages classiques à consulter. C'est à ce titre, entre autres, qu'il se présente aux Canadiens jaloux de connaître à fond l'histoire de leur patrie. C'est ainsi que le juge lui-même le gouverneur général du Canada dans la lettre que nous reproduisons ici:

Government House, Ottawa, ce 29 mai 1887.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir les trois volumes de votre *Dictionnaire généalogique* que vous avez bien voulu me présenter, et qui seront, je l'apprends avec plaisir, suivis de trois autres volumes que vous publierez plus tard.

Permettez-moi de vous disputer le droit de parler du Dictionnaire comme d'un "humble ouvrage." C'est vraiment un *magnum opus* que vous avez eu le courage d'entreprendre; une œuvre qui sauvera, pour ceux qui viendront après nous, des trésors historiques destinés à nous échapper complètement, sans votre secours.

Je suis content de posséder un exemplaire d'un livre si digne d'estime, donnée par l'auteur lui-même. Je lui reproche un peu de n'avoir pas constaté ce fait par une courte inscription sur la première page du tome I. J'espère pour que cette omission sera réparée un jour.

Acceptez, je vous en prie, tous mes remerciements et l'expression de mes meilleurs sentiments.

LANSDOWNE.

Le Révérend Abbé TANGUAY, L. D.

Ainsi le Dictionnaire généalogique sauvera pour nos descendants des trésors historiques qui étaient destinés à nous échapper sans le patriotisme de l'abbé Tanguay.

Pour les détails de la souscription, s'adresser à E. Sénécal et fils, 20 rue Saint-Vincent, à Montréal.

CONFESSIONS

— D'UN —

EX-LIBRE-PENSEUR

— PAR —

LEO TAXIL

Suite

VIII

LES MENSONGES

Ce que Léon Bienvenu a écrit en riant, tous mes ex confrères républicains libres penseurs le font quotidiennement sans le dire.

Ah ! si chacun venait, comme moi aujourd'hui, avouer quelle a été sa part dans les mensonges accrédités auprès du peuple ignorant, il ne resterait pas grand'chose de ces légendes calomnieuses qui ont été imaginées par les uns et amplifiées par les autres.

Pour réparer, dans la mesure du possible, le mal dont j'ai été soit l'auteur soit le complice, j'ai donc le devoir d'avouer tous les mensonges auxquels j'ai collaboré, croyant, misérable insensé, faire œuvre de bien, selon la maxime de Voltaire et de la Franc-Maçonnerie.

L'une des plus hardies mystifications des temps modernes est sans contredit la création de ce personnage étrange, le prétendu curé Jean Meslier, qui, en mourant, avait renié, dit on, la religion dont il fut le ministre. Cette légende est bien faite pour frapper l'esprit des personnes simples ; aussi, est-elle exploitée de la belle façon par les anti-cléricaux.

Moi même, je n'ai pas manqué de faire éditer par la librairie de la rue des Ecoles les *OEuvres du curé Meslier*, et 30,000 volumes, au moins, de cette édition ont été répandus dans le public.

Toutefois, lorsque je songeai à la réimpression de ces œuvres, j'ignorais que la légende du curé incrédule était une imposture. Les premiers doutes sur l'authenticité de l'ouvrage me vinrent en corrigeant les épreuves du premier volume. Une contradiction flagrante attira mon attention, je fis des recherches, et je découvris bientôt la vérité. Mais alors l'édition était sous presse, et, tout examiné, je me dis qu'il était de bonne guerre de tromper le public du dix-neuvième siècle, en suivant l'exemple de Voltaire qui avait trompé le public du dix-huitième.

Le curé Meslier est donc une invention de Voltaire ; ou, du moins, c'est Voltaire qui l'a mis en vogue. L'idée première fut de l'ami Thiériot. Thiériot pensa que la religion recevrait un coup terrible, si l'on publiait un ouvrage impie en le donnant comme ayant pour auteur un curé de campagne. Il s'agissait, afin de réussir, de présenter l'œuvre comme posthume, le prêtre-écrivain n'ayant pas osé causer un tel scandale pendant sa vie.

Voltaire goûta fort l'idée de Thiériot ; toutefois, il eût voulu mettre en scène, non un curé vulgaire, mais bel et bien un évêque.

« Quel est donc ce curé de village dont vous me parlez ? écrivait-il à son complice, le 30 novembre 1735. Il faut le faire évêque du diocèse de Saint Vrain ! » (*Œuvres complètes de Voltaire*, 2^e volume de la correspondance, page 555)

Sans doute, Thiériot observa que, si l'œuvre était attribuée à un évêque, la supercherie serait bientôt découverte. En effet, le philosophe imposteur renouça à exagérer le scandale ; il finit par se contenter d'un modeste curé campagnard, aussi inconnu que possible, afin de rendre moins éclatante la constatation de son mensonge.

On trouva un bourg à peu près inaccessible aux investigateurs, Etrépiigny, village perdu au fond de la Champagne. On supposa qu'un prêtre, du nom de Jean Meslier, avait été curé d'Etrépiigny, et que, mort en 1733, il avait laissé un testament fort curieux, dans lequel il demandait pardon à ses paroissiens de les avoir, durant toute sa vie, induits en erreur en leur enseignant la religion. Ce testament, qui est intitulé *Extraits des sentiments de Jean Meslier adressés à ses paroissiens*, a été écrit, de la première ligne jusqu'à la dernière, par Voltaire, — dont le style est, au surplus, facile à reconnaître.

La première édition parut en 1762 ; mais Voltaire eut soin de l'antidater de vingt ans. L'imprimeur inscrivit en tête de l'ouvrage la date de 1742, et les lecteurs s'imaginèrent avoir entre les mains un opuscule mis tout-à-coup en évidence ; comme il avait été, à dessein, tiré sur vieux papier, chacun croyait avoir fait une trouvaille.

Et Voltaire, à la fin de ce document apocryphe, écrivait avec son effronterie habituelle :

« Voilà le précis exact du *Testament de Jean Meslier*. Qu'on juge de quel poids est le témoignage d'un prêtre mourant qui demande pardon à Dieu. »

Pour mieux duper le public, Voltaire n'avait pas représenté son curé imaginaire comme un athée ; c'était un déiste de son espèce, reconnaissant un être suprême quelconque, mais tenant le catholicisme pour une fausse religion.

L'imposture réussit. Les philosophes encyclopédistes trouvèrent l'invention de Voltaire excellente. L'un d'entre eux, le baron d'Holbach, fut chargé de compléter l'œuvre du maître en l'art de mentir : il remania un de ses propres livres, ouvrage matérialiste intitulé *le Système de la Nature*, et en fit *le Bon Sens du curé Meslier*, qui fut adjoint au testament.

Seulement, — entre nous soit dit, — il faut que la bêtise populaire n'ait pas de limites ; car il n'est nul besoin d'une lecture bien attentive pour que la supercherie des inventeurs de Jean Meslier éclate. Cet ouvrage, si répandu parmi les classes ouvrières, se compose de deux parties : *le Testament* du prétendu curé, et son exposé doctrinal, *le Bon Sens*. Or, la première partie est anti-chrétienne, mais reconnaît l'existence d'un Dieu ; en un mot, elle est théiste, à la mode voltairienne ; au contraire, la seconde partie est résolument matérialiste et athée.

C'est cette contradiction qui me frappa, alors que je corrigeais les

épreuves de la réimpression exécutée par la Librairie Anti-Cléricale. Je m'empressai de retrancher le testament et je le réservai pour un second volume, afin que le dessentiment des deux collaborateurs en imposture ne fût pas trop sensible. Et, de la sorte, le testament fut, par mes soins, réuni à un autre ouvrage du baron d'Holbach, lequel formait une soi-disant histoire du clergé, sous le titre *Les Prêtres démasqués* ; l'ensemble, toujours attribué au curé Meslier, parut en un volume à scandale, sous cette rubrique : *Ce que sont les Prêtres*.

Enfin, un troisième volume de d'Holbach, *la Morale Universelle*, fut intitulé *la Religion Naturelle* et compléta la prétendue œuvre du curé champenois.

J'avais amplifié le mensonge de Voltaire.

En vérité, je me demande comment personne parmi les 30,000 lecteurs de l'édition de la rue des Ecoles, n'a reconnu le subterfuge.

La presse républicaine, qui, elle n'était pas dupe de cette supercherie cousue avec du fil blanc, prodigua à cette occasion mille louanges à la Librairie Anti-Cléricale et vanta l'utilité de la réimpression des « Œuvres de Jean Meslier. » Il est vrai de dire que notre maison de propagande était tenue en haute estime par les administrations de journaux démocrates ; elle payait bien ses réclames ; je pourrais citer telle agence de publicité qui, pour les insertions aimables des chers confrères, touchait alors à notre caisse irrégulière des sommes variant entre quatre à six mille francs par mois.

Puisque, à propos de mes confessions, j'ai été amené à parler du pseudo curé d'Etrépiigny, je ne puis m'empêcher de raconter, pour terminer, la ridicule aventure arrivée à la Convention au sujet de ce prêtre imaginaire.

Le 17 novembre 1793, un conventionnel, Anacharsis Clostz, ce pauvre fou qui prenait au sérieux les bouffonneries des plus absurdes et les utopies les plus extravagantes de la révolution, ce Don Quichotte de la philosophie naturaliste, monta à la tribune et proposa d'ériger une statue à Jean Meslier, « le premier prêtre, dit-il, qui ait eu le courage et la bonne foi d'adjurer les erreurs religieuses. »

Cette proposition fut renvoyée au Comité d'Instruction Publique, lequel procéda à une enquête. Seulement, il ne put être donné suite à ce mirifique projet ; car la commission découvrit sans peine que le curé apostat n'avait jamais existé. Toutefois, comme reconnaître la vérité eût été préjudiciable à la libre pensée, comme cela eût équivalu à proclamer l'imposture de Voltaire et de d'Holbach, on laissa l'affaire tomber dans l'oubli et le Comité d'Instruction Publique ne déposa jamais son rapport.

Mettant encore en pratique la maxime voltairienne et maçonnique, je participai à l'organisation d'un des plus odieux mensonges qui aient été imaginés contre la papauté. Je veux parler des infamies dont on a essayé de salir la mémoire de Pie IX.

Il y avait déjà quelque temps que deux députés au Parlement Italien, M. Petruccelli della Gatina et M. le

comte Luigi Pianciani, s'étaient permis des insinuations malséantes au sujet de la jeunesse du pontife vénéré.

Une calomnie est toujours avidement recueillie par les diffamateurs de profession. Ceux-ci s'emparent du moindre racontar et le gonflent à plaisir. La grenouille, en peu de temps, devient un bœuf.

Des brochuriers, donc, prirent texte de quelques mots glissés dans un but de dénigrement honteux et bâtirent là-dessus quelques obscurs libelles. Les pamphlets de cette espèce sont édités, d'ordinaire, en Suisse et Belgique. Pendant mon séjour à Genève, je m'en étais procuré un certain nombre ; je les avais soigneusement mis de côté.

L'occasion de m'en servir se présenta un jour.

Voici comment :

Les imprimeurs de Montpellier, qui m'avaient aidé lors de la publication de mes premières brochures et de la création de *l'Anti-Cléricale*, se trouvaient, en 1881, engagés dans une affaire de laquelle ils ne tiraient que des déceptions.

Un riche viticulteur de Languedoc M. de L..., conseiller général de la région, avait sacrifié deux cents mille francs à la fondation d'un journal quotidien radical à cinq centimes, intitulé *Le Petit Eclair* MM. Firmin et Caribou, chargés de l'impression, avaient acheté à cet effet des presses rotatives et une clicherie ; soit, une dépense de trente mille francs environ. L'affaire, à laquelle ils avaient été intéressés, fut montée très grandement.

Seulement, la spéculation ne réussit pas. Au bout de quelques mois, l'organe du radicalisme languedocien tirait à peine à quatre ou cinq mille exemplaires et avait englouti près de quatre-vingt mille francs du capital versé.

MM. Firmin et Caribou étaient fort embarrassés. Ils ne voyaient aucune chance de succès à l'horizon ; ils avaient pris, pour l'organisation matérielle du *Petit Eclair*, des engagements au-dessus de leurs forces : ils se demandaient, en un mot, comment ils pourraient tirer parti, mais dans d'autres conditions, de cette affaire, à la disposition de laquelle se trouvaient encore des fonds considérables.

En leur qualité d'imprimeurs, ils connaissaient l'excellente situation de *l'Anti-Cléricale*.

Ils savaient, d'autre part, que mes écrits étaient très répandus, surtout chez les méridionaux mes compatriotes. Ils formèrent donc ce projet : me décider à me mettre à la tête du *Petit Eclair*,

Je reçus leur visite à Paris.

(A suivre)

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET

L'ÉGLISE GRECQUE

Nous lisons le singulier et intéressant récit que voici dans les *Annales catholiques* :

"C'était chose connue que la Franc-Maçonnerie est très répandue et très puissante en Grèce ; mais on n'aurait jamais cru qu'elle exerçât son influence sur le clergé soi-disant orthodoxe, si un fait récent n'était venu dévoiler tout l'empire de cette funeste influence. Voici le fait :

"L'évêque dissident Lata vint à savoir sûrement qu'un de ses prêtres de Zante était agrégé à la Franc-Maçonnerie. Cet évêque, qui est l'un des plus instruits et des plus estimés de son Église, crut de son devoir d'obliger le prêtre en question à abjurer publiquement ses erreurs et à s'éloigner de Zante. En même temps, l'évêque publia une instruction adressée au peuple et dans laquelle il démontrait que la Franc-Maçonnerie, par son caractère et son but est essentiellement perverse et absolument contraire à l'esprit du christianisme ; il en concluait qu'il n'était pas permis de s'y agréger et que ceux qui en faisaient partie avaient le strict devoir de s'en retirer.

"Ce fut aussitôt dans la presse sectaire le signal de violentes attaques contre l'évêque de Zante. Ne pouvant contester l'instruction de ce prélat dans les affaires ecclésiastiques, les auteurs de ces attaques lui ont reproché d'ignorer la nature et l'histoire de Franc-Maçonnerie et d'avoir puisé ses renseignements aux sources de l'Église latine et du Pape de Rome. Il y a là, d'ailleurs, un fonds de vérité, en ce sens que l'Encyclique de Léon XIII, traduite en grec par les soins du journal catholique *l'Anatoli (l'Orient)*, produisit une profonde impression sur l'épiscopat et le clergé grec dissidents, qui trouvèrent dans ce remarquable document l'explication des progrès que l'irréligion faisait en Grèce, notamment dans les villes les plus populeuses du royaume.

"Quant à l'incident de l'évêque de Zante, le gouvernement plus ou moins maçonnique d'Athènes y a trouvé prétexte à intervention, car on sait que l'épiscopat grec, séparé, d'une part, du Saint Siège, et, de l'autre, ne voulant pas relever des patriarches de Constantinople, en tant que ceux-ci sont sujets turcs, doit dépendre du ministère des cultes. L'évêque Lata, en particulier, doit sa nomination à M. Lombardos, de Zante, aujourd'hui ministre de l'intérieur, et voici qu'il a été mandé à Athènes *ad audiendum verbum*. Nous trouvons à ce sujet dans *l'Éon (le Siècle)* une note consignée de deux astérisques et conçue en ces termes : "l'archevêque de Zante se trouve actuellement à Athènes, Nos deux ministres Francs Maçons, M. Lombardos, son protecteur, ministre de l'intérieur, et M. Théotakis, ministre de la marine, qui a été, nous assure-t-on, Vénéral de la Loge *Le Phénix*, l'auèneront à s'inspirer de plus sages conseils, en lui expliquant au moins le but et l'action de la Société des Francs Maçons (!) car il y a grand besoin de dissiper en cela les préjugés que professe l'évêque halluciné et qui sont très préjudiciables à la population de Zante."

"Comme on le voit, la Franc-Maçonnerie est toujours la même partout. Elle s'efforce de tenir secrètes ses intentions contre le christianisme, et lorsqu'elle se trouve avoir en mains le pouvoir, elle sévit implacable-

ment contre quiconque met obstacle à sa propagation, démasquant ainsi la perversité de son caractère et de ses desseins."

FÊTE EN L'HONNEUR DE VOLTAIRE

Nous lisons dans *l'Univers* à la date du 5 septembre :

"On a donc paradé officiellement hier à Saint-Claude en l'honneur de Voltaire, et M. Spuller, après le général Grévy, qui n'a pas eu honte de célébrer un ami des Prussiens, a péroré pour le compte du gouvernement, assisté de toute la gent administrative et de toute la tribu de Wilson-Grévy. Si l'on juge de son discours par ce qu'en donne en résumé le télégraphe, le ministre originaire de Bade s'est approprié tout simplement les banalités en cours de M. Joseph Prudhomme sur la "superstition" dont Voltaire aurait "délivré l'unanimité." Nous verrons si le texte du discours veut qu'on s'en occupe autrement. Quel qu'il soit, d'ailleurs, ce qui caractérise le cérémonie d'hier, c'est l'outrage public et voulu aux catholiques par cet hommage adressé au misérable qui avait pour devise : "Ecrasons l'infâme." Cet outrage ne aurait passer inaperçu."

Il s'agissait de l'inauguration d'une statue à Voltaire. La populace en a profité pour crier *Vive Boulanger!* et pour insulter le clergé.

TRISTE ANNIVERSAIRE

Nous lisons dans les *Annales catholiques* de Paris :

"Les libéraux italiens, ne voulant pas manquer une occasion de faire une sottise, font annoncer, pour le 20 septembre prochain date de l'occupation de Rome par les sacrilèges envahisseurs piémontais, une grande manifestation destinée à protester "contre toute l'idée de transaction avec le Saint Siège." Un comité démocratique a été formé, et il sollicite des adhésions de toutes les parties de l'Italie. Mais il est douteux que ce grand fracas aboutisse à quelque chose de sérieux. Aussi bien, les futurs manifestants peuvent se rassurer sur l'objet de leur sollicitude. Pour transiger dans le sens où ils supposent que la transaction peut se faire, il faut être deux : or, le Saint Siège ne transigera jamais avec les droits essentiels de l'Église."

LE CABINET ROUVIER

ET

LA DROITE

Nous lisons dans *l'Univers* du 7 septembre :

M. Paul de Cassagnac publie quelques détails sur ce qu'on a nommé le pacte de la droite arrêté lors de la dernière crise ministérielle.

"Au nom du plus grand nombre d'entre nous, M. de Mackau alla trouver le président de la République. Mes amis ne m'en voudront pas de révéler une partie de ce secret politique.

"M. de Mackau dit au président Grévy : "La droite a déjà déclaré maintes fois qu'elle ne désirait et ne voulait pas faire une opposition systématique ; aidez-la, par le choix de ministres modérés, à ne plus vous

faire la guerre, et elle ne vous la fera plus." "Et c'est alors que, certain de notre neutralité s'il en finissait avec les "ministères de combat", il a pu constituer le cabinet Rouvier.

"Dans ses lignes générales, et si l'on veut bien passer par-dessus de nombreuses fautes de détails, le cabinet Rouvier a tenu ses engagements, les engagements qu'il a pris dans ses premières déclarations du haut de la tribune. Il a désarmé, nous avons désarmé."

Il faut en effet, ajout- *l'Univers*, passer par-dessus de nombreuses fautes de détail pour trouver que le cabinet Rouvier a tenu dans ses lignes générales l'engagement dont il est question ci-dessus.

Le discours de M. Spuller en l'honneur de Voltaire est-il encore une faute de détail ? Pour nous, il y a longtemps que l'attitude générale du nouveau ministère, à commencer par les déclarations du général Ferron à la tribune, nous a paru de nature à rendre assez peu compréhensible la faveur dont il jouissait auprès de la droite.

DECES

On annonce la mort de M. O. W. Carrier, de la maison Carrier et Lainé, de Lévis.

Aussi la mort de madame Cimon, veuve de feu M. S. X. Cimon, de la Malbaie.

NOS MÉLANGES

Nous avons commencé l'impression du premier volume de nos *Mélanges*. Comme le tirage sera limité, ceux qui voudront se procurer cet ouvrage voudront bien nous envoyer leur bulletin de souscription sans délai. La première série se composera de six ou sept volumes, format in-8 ; chaque volume aura 400 pages environ. Prix : une piastre le volume, payable sur livraison.

NOUVELLES GÉNÉRALES

On lit dans *l'Étendard* :

"Il paraît que le gouvernement du Manitoba n'a pas réussi à se procurer les fonds nécessaires pour construire le chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge, vu le désaveu de l'acte autorisant cet emprunt.

"La population du Manitoba n'a plus qu'à se soumettre au joug d'Ottawa, joug qu'elle s'est d'ailleurs volontairement mis sur le cou en élisant aux dernières élections quatre ministériels sur cinq députés."

On parle maintenant d'une conférence entre le gouvernement de Manitoba et le gouvernement fédéral en vue de régler la difficulté à l'amiable.

Le comte de Paris vient de lancer un manifeste adressé aux représentants du parti monarchiste en France.

Dimanche, le 18 du courant, a eu lieu la bénédiction solennelle d'une statue du Sacré-Coeur de Jésus, par Son Eminence le cardinal Taschereau, à la porte de la Chapelle de l'Hospice des Sœurs de la Charité de Québec. La statue a été ensuite placée sur le clocher.

A une réunion des *home rulers* écossais, M. Findlaher, président de l'alliance des fermiers écossais, s'est déclaré en faveur du *home rule* pour l'Écosse. Il a formellement

déclaré que les comtés du nord et de l'est de l'Écosse étaient prêts à demander le *home rule*. Un comité a été nommé pour soumettre la question au parlement.

Le 14 du courant a eu lieu le couronnement de la statue de Sainte Anne, à l'église de Beauport. Cette belle cérémonie a été présidée par Son Eminence le cardinal Taschereau.

Ces jours derniers il y a eu près de Doncaster, Angleterre, une terrible collision de chemin de fer. 24 personnes ont été tuées et 63 blessées.

Le navire de guerre français, la *Minerve*, a quitté le port de Québec dimanche dernier.

D'après une statistique publiée à Toronto le rendement du blé, de l'avoine, et de l'orge dans la province d'Ontario serait, cette année, beaucoup au-dessous de la moyenne.

L'Électeur annonce que le gouvernement provincial vient de nommer M. J. C. Langelier à la position de Député Régistrateur de la Province, ci devant occupée par son frère M. John Langelier. On avait pourtant dit que, par raison d'économie, M. John Langelier ne serait pas remplacé.

Le même journal, numéro de lundi, annonce que la commission royale qui devra étudier la question des asiles a été nommée et se compose comme suit :

Le Dr Alfred Duchesneau, de Terrebonne.

Le Dr L. B. Durocher, de Montréal :

Le Dr J. P. Lavoie, de Québec ;

M. Henri B. Rainville, Montréal ;

M. Walton Smith, inspecteur des asiles.

MM. N. H. Bourgoing et E. H. Pemberton sont nommés secrétaires de la commission.

L'élection fédérale dans le comté de Charlevoix pour la chambre des Communes est fixée au 28 courant, la nomination ayant eu lieu le 21.

M. Cimon, fils de l'ancien député, est le candidat ministériel. Il a pour opposant M. Tremblay.

Nous accusons réception d'une brochure de 30 pages, intitulée "Le Canada" et écrite par M. G. Vekeman, journaliste belge, qui a passé une couple d'années au Canada et qui publie maintenant le *Journal Populaire*, à Bruxelles, Belgique. Cet opuscule est très bien fait et donne des renseignements fort exacts sur notre pays.

Le parlement anglais vient d'être prorogé.

D'après un correspondant qui signe : *Un médis français* et qui écrit de Batoche à *l'Étendard*, le règlement des réclamations pour pertes subies au Nord-Ouest pendant les troubles de 1885 se faisait avec beaucoup d'arbitraire et d'injustice.

Il se fait actuellement au conseil de ville de Montréal une enquête sur les graves accusations portées contre plusieurs conseillers. Quand aurons nous une enquête semblable à Québec ?

Mgr Bossé, prélat apostolique de la côte Nord, était à Lévis, dimanche dernier et a

officié à la grand'messe à l'église Notre-Dame.

L'autre jour il y a eu 107 nouveaux cas de choléra à Messine en Italie. On dit que des nouveaux cas se produisent tous les jours à Rome.

Pour répondre au manifeste du comté de Paris, les députés radicaux Basly et Camélinat vont encore proposer la confiscation des biens des princes d'Orléans en France.

Le gouvernement français est décidé à sévir contre les entrepreneurs de loterie. Le garde des sceaux a adressé en conséquence une circulaire aux procureurs généraux.

AVIS

Avis est par le présent donné que les chèques dits " primes des pêcheurs " portant les Nos 3327 et 3328, payables à la Banque de Montréal, et émis par le Département des Pêcheries, à l'ordre de Elzéar et de Grégoire Tremblay, ont été soustraits aux propriétaires et qu'à l'avenir ils ne seront d'aucune valeur.

A VENDRE

Une des plus belles et des meilleures terres de Ste Rose du Dégelé comté de Témiscouata, de 150 arpents environ de superficie, située au ter ra g près du Lac, à un mille de l'église, des moulins et de l'école ; près de la station, bien arrosée d'excellente eau, facilitée de s'agrandir à bas prix, paiement par termes.

S'adresser au Rev. L. Stevenart ptre chez Thomas Michaud à Ste Rose du Dégelé, le plus tôt possible.

ON A BESOIN DE SUITE

10 D'un associé capable pour la construction et la direction d'un moulin à scie ronde ; magnifique position, bénéfices considérables à réaliser.

20 D'un bon fermier pour une grande exploitation agricole. Le même, s'il est capable, pourra conduire le moulin et la ferme. On préférera celui qui a un petit capital disponible. Mais on exige avant tout les meilleures garanties de religion et d'honnêteté. S'adresser au bureau du journal pour renseignements plus complets.

LIBRAIRIE ST - ROCH

Vin de messe, cierges, hostie, et veuilleuse

A vendre a bas prix

— CHEZ —

L. DROUIN & FRERE

Libraires & Imprimeurs

96 Rue St Joseph St Roch

QUEBEC

A VENDRE

à bas prix 2 roues d'air en bois, une grande et une petite. S'adresser au bureau de la Vérité.

T ! T ! T !

**UNE VISITE AU :
MAGASIN DE THE**

LE SEUL DE CE GENRE A QUEBEC

Grande IMPORTATION de THE PAR LA MAISON

J. B. ROUSSEAU

CET IMPORTANT ETABLISSEMENT le seul de ce genre à Québec vient de recevoir un lot de 2000 paquets de thé : boîtes de 5 et 10 lbs, importé spécialement pour le besoin des familles et choisi avec beaucoup de soin.

Boîtes de 5 lbs valant 50 cts pour 40 cts la livre
" 10 " " " 38 " "

Qu'on se le dise et qu'on ne manque pas une belle occasion de faire une provision de THE A VINGT POUR CENT DE REDUCTION et cela pour du thé de la nouvelle récolte.

J. B. ROUSSEAU

210, RUE ST-JOSEPH--206, RUE et FAUBOURG ST-JEAN

Succursale Cote des Marchands Levis.

PELLETERIES EN GROS ET EN DETAIL

La maison de commerce de **DECHENE, GINGRAS & CIE** désire informer le public et spécialement messieurs les Marchands, que son assortiment de pelleteries est maintenant en position de rivaliser avec les plus importantes maisons de la puissance.

L'assortiment consiste en pardessus et manteaux en pelleteries de toutes sortes, pour Dame et Monsieur. Magnifiques casques en loutre naturel et en seal, creamer, mouton de perse, etc., etc. manchons, bordures et garnitures de toutes sortes.

Un très grand assortiment de peaux pour voitures à vendre à bon marché.

Enfin, tout ce qui regarde cette ligne d'affaires peut être acheté chez

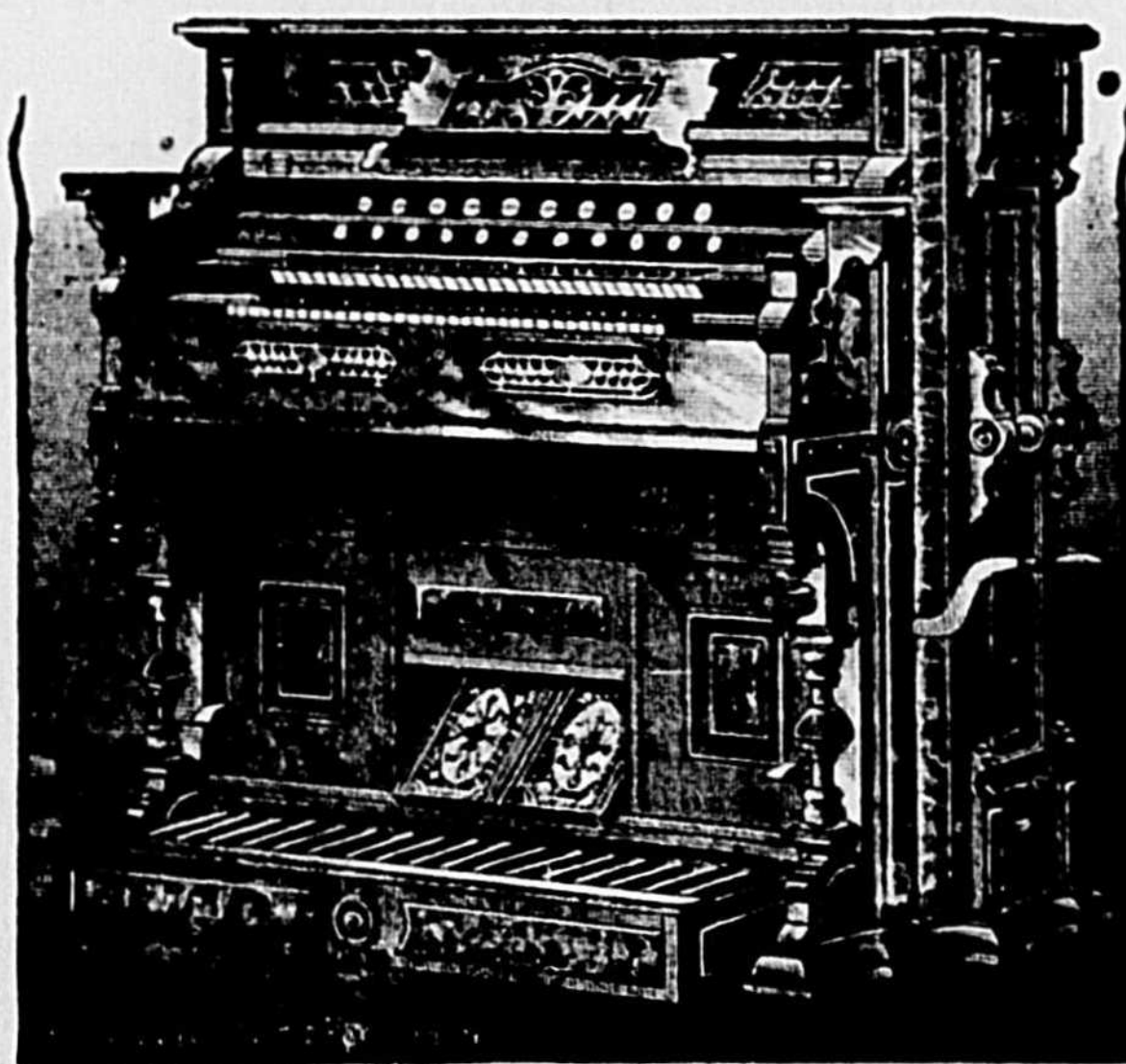
MM. DECHENE, GINGRAS & Cie.

A L'ENSEIGNE DU CHAPEAU D'OR

140, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

P. S. Invitation particulière à Messieurs les membres du **CLERGE** auxquels nous offrons des avantages spéciaux.

GERVAIS & HUDON



PIANOS

DE TOUTES SORTES

DE Wm. BELL

HARMONIUMS

Depuis 22 ans les instruments de musique de la maison **Wm. BELL & Co.** [dont nous sommes les seuls représentants à Québec.] n'ont cessé de remporter dans les principales expositions internationales et autres, des **medailles d'or** et des **reunions honorables**. Ces récompenses accordées au mérite, par un juré sévère, disent assez que la maison **Wm. BELL & Co.** occupe aujourd'hui la **premiere** place dans ce genre d'industrie.

Cette maison fabrique des **Harmoniums pour Eglise** dont la **Puissance**, la **Richesse** et la **Suavité** du son est vraiment étonnante.

Nous avons de ces **Harmoniums** [orgues à anches] à **deux claviers**, **pedalier** et **tuyaux de Scribner** qui ne le cèdent en rien aux meilleures orgues à tuyaux.

Il y a quelque temps le **Reverend M. Bourque**, curé des Saints Anges a choisi, à notre magasin, avec le concours de **M. J. B. Lapointe**, organiste distingué de cette ville, un de ces instruments pour la paroisse de St-François, de Beauce, dont le **Rev. M. B. Demers** est curé. Cet **harmonium** fait aujourd'hui, dans l'église de cette paroisse, l'admiration et l'étonnement de tous ceux qui ont la bonne fortune de l'entendre.

Nos **Harmoniums de Salon** sont simplement **incomparables**, sous le double rapport du **fini extérieur** et de la **richesse musicale** : ce sont de véritables bijoux.

Quant à nos **PIANOS** nommer le **Caickering & Co.** c'est dire qu'ils n'ont pas d'égaux.

AUSSI

MUSIQUE EN FEUILLE

Toujours en magasin la célèbre machine à coudre **NEW WILLIAMS** en **acier trempé** [cast steel], elle est garantie pour dix ans, et la **NOUVELLE DAVIS** à entraînement vertical.

Une visite est sollicitée de la part de **Messieurs les Membres du Clerge et du public en general.**

339 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH,
QUEBEC.

A. Marcotte

Relieur et Regleur

4 RUE BUADE Haute-ville
QUEBEC

OUVRAGES EXECUTES AVEC SOIN
ET PROMPTITUDE

**FABRIQUE DE
VINAIGRE**

" EUREKA "

E. & A. ROBITAILLE

MANUFACTURIERS DE

VINAIGRE, ALCOOL METHY-

LIQUE ET CONSERVES

MARINADES.

QUEBEC



**JOS. DONATI,
HORLOGER et BIJOUTIER**

No. 151 RUE SAINT-JOSEPH,
SAINT-ROCH

(Porte voisine de MM. Brunet & Laurent)

INVITE RESPECTUEUSEMENT LE public à visiter son nouveau magasin qui est l'un des mieux assorties de la ville.

On y trouvera toujours un magnifique choix de montres d'or et d'argent, chaînes de toutes sortes, pendules, épinglettes, pendants et boucles d'oreilles, anneaux, bagues, boutons, médaillons, pince nez, lunettes et un assortiment général d'argenterie des plus complet, etc.

Les prix sont d'autant plus bas que les achats sont fait au comptant.

Pendules et Bijoux réparés avec soin.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

JOB! iOB iOB!

—000—

F. X. LEPAGE & Cie.

150 Doz. CAMISOLES et CALECONS, 45 cts, pour 30 cts.

165 Doz. CAMISOLES et CALECONS en LAINE de 65 cts, pour 45 cts.

125 Doz. de beaux CORSETS de 50 pour 35 cts.

1500 Vgs. de COTON OUATÉ, ne coupons, de 15 cts, pour 8 cts.

1400 Vgs. COTON OUATÉ, de 18 cts, pour 9 cts.

Un grand lot de Cachemire noir à 250/0 de réduction.

Un grand lot de Serge noire à 250/0 de réduction.

Un grand lot de TWEEDS à 250/0 de réduction.

Un grand lot de VALISES à 250/0 de réduction.

Nos CHAPEAUX à 500/0 de réduction.

F. X. LEPAGE & Cie,
53 Rue de la couronne,

LA CANADIENNE.
Compagnie d'Assurance sur la Vie



Capital social - - - \$300,000
Depot au gouvernement - 25,000
Bureau: 13 Cote St. Lambert, Montréal
Bons ag nts demandés.

Le Remède
— DU —

PERE MATHIEU



Guérit adicalement et promptement

L'INTEMPERANCE

le déracine tout désir des liqueurs alcooliques. En vente chez tous les pharmaciens. Agent pour la Puissance,

S. LACHANCE

646 rue Ste-Catherine
Montréal

LE MAL DE TETE

Montréal, 12 août 1887.

A. M. ALP. POULIN,

Gérant de la Compagnie d'Eau Saint Léon.



Cher Monsieur,
Pendant quelques années je souffrais de maux de tête, d'indigestion, de douleurs dans l'estomac et dans le dos, maux d'yeux, etc., à tel point que je fus obligée de quitter mon emploi.
C'est alors que j'essayai toute sorte de remèdes qui ne me produisirent aucun effet lorsqu'un jour, étant chez une de mes amies qui faisait déjà usage de votre célèbre eau, j'en pris plusieurs verres qui me soulagèrent beaucoup, et c'est alors que je me suis décidée à en faire usage.
Pendant plusieurs mois j'en pris régulièrement matin, midi et soir, aussi ma santé s'améliora-t-elle rapidement; maux de tête, douleurs dans l'estomac et dans le dos sont disparus, je digère très-bien, ma vue est plus forte, enfin je suis complètement guérie.
Je vous donne ce certificat avec l'espérance que par cet exemple plusieurs profiteront des qualités avantageuses de votre célèbre eau St-Léon.

Votre très reconnaissante,
DELLE M. OUELLETTE,
Rue St-Félix, Montréal.

CETTE CÉLÈBRE EAU est en vente par tous les principaux Pharmaciens et Epiciers à raison de 25 cts. le gallon, et en gros et en détail par

GINGRAS, LANGLOIS & CIE.,
Agents pour la Puissance.
8, PORT DAUPHIN, Québec.

LA VERITE

Journal hebdomadaire

RELIGIUEUX ET INDEPENDANT

PRIX DE L'ABONNEMENT

1 an \$2.00
6 mois \$1.00
3 " \$0.50

Payable d'avance

AUSSI

Impressions de toutes sortes

Telles que livres, têtes de comptes, factums, blanc de cour, circulaires, cartes d'affaires etc.

BUREAUX & ATELIERS

96 Rue St-Joseph St-Roch

QUEBEC

Loterie Nationale
DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

CLASSE D.

TIRAGES LE TROISIÈME MERCREDI DE CHAQUE MOIS

Le quatrième tirage mensuel aura lieu le
MERCREDI, 21 SEPT. 1887
A 2 heures p. m.

VALEUR DES LOTS :

\$60.000.00

Première Serie

Valeur des lots..... \$50,000.00
Gros lot, un immeuble de..... \$5,000.00

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble	de \$5 000	\$5,000
1 Immeuble	de 2,000	2,000
10 Terrains à Montréal	de 300	3 000
15 Ameublements	de 200	3,000
20 do	de 100	2,000
100 Montres d'or	de 50	5,000
1,000 Montres d'argent	de 20	20,000
1,060 do do	de 10	10,000

2,147 Lots valant \$50,000

\$1.00 LE BILLET

Deuxième serie

Valeur des lots..... \$10 000
Gros lot, un immeuble de..... 1,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble	de \$1,000	\$1,000
2 Immeubles	de 500	1,000
4 Voitures	de 250	1,000
50 Chaînes d'or	de 40	2,000
1,000 Services de toilette	de 5	5,000

1,057 Lots valant \$10,000

25 Cts LE BILLET

LE SECRETAIRE, **S. E. LEFEBVRE,**
BUREAU

19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

VICTOR MARIER, Agent pour la vente des billets 83 rue d'Aiguillon.
QUEBEC

N. GINGRAS

Fabricant de Balances

No.32, RUE ST-PAUL, Québec.

CETTE FABRIQUE QUI MERITE d'autant plus d'être encouragée qu'elle est unique à Québec, construit sur commande des BALANCES A FOIN ET CHARBON d'une force de 50,000 livres.

On trouvera constamment à la fabrique un assortiment complet et de première qualité de balances plateformes de première force de 500 à 2,000 livres, balances de comptoir de 5 à 50 livres. En outre les poids et balances de toutes sortes sont réparés et réajustés d'après la nouvelle loi de vérification à des prix très modérés.

Garantie et certificat donné à chaque balance achetée ou réparée.

Toutes commandes sont remplies sous plus court délai.

N. Cingras,

32, Rue St. Paul, Québec.

Habillez-Vous

Le Syndicat de Québec vient de recevoir par les premiers Steamers le plus beau choix de Serge et Tweed Ecossais pour Habillement.

Et n'oubliez pas que le SYNDICAT de Québec emploie le meilleur des tailleurs, et aussi une des premières modistes venant de Montréal, pour le département des Robes et Manteaux pour Dames, et aussi des modistes pour la garniture des chapeaux.

200 Doz. de Chapeaux feutre pour Hommes et Enfants.

En un mot tous nos départements sont au complet, et surtout le département de CACHEMIRE, CREPE et PARAMATTA a Soutane dont nous faisons une Spécialité.

AU CLERGE

Les membres du SYNDICAT DE QUEBEC seront très heureux de remplir toute commande qui leur sera confiée, soit en TAPIS, PRELARTS, POLES pour chassis RIDEAUX, en un mot tout ce qui peut concerner ce département.

Syndicat de Québec

207 Rue St-Joseph,

(Vis-a-vis le couvent)

St-ROCH.

J.J. BARBEAU, FILS

— (—

COUVREUR

En Fer-Blanc,

Tôle Galvanisée,

Ardoise, Bardeaux,

et Gravois,

ET POSEUR DE CORNICHES

95, Rue Dorchester

ST-ROCH, QUEBEC.

Les ouvrages qui lui seront confiés seront remplis avec promptitude. — Satisfaction garantie. — Prix modérés. — Une visite est sollicitée.

LIBRAIRIE ST-ROCH



Assortiment general de Litté-

rature, livres de prières, livres classiques, livres de prix pour les écoles, livres blanc Papeterie, imagerie, articles religieux, vin de messe, cierges, hosties vendeuses, etc.

L. DROUIN & Frère

Libraires & Imprimeurs

96 Rue St Joseph St Roch 96
Quebec

NOEL BOUCHER

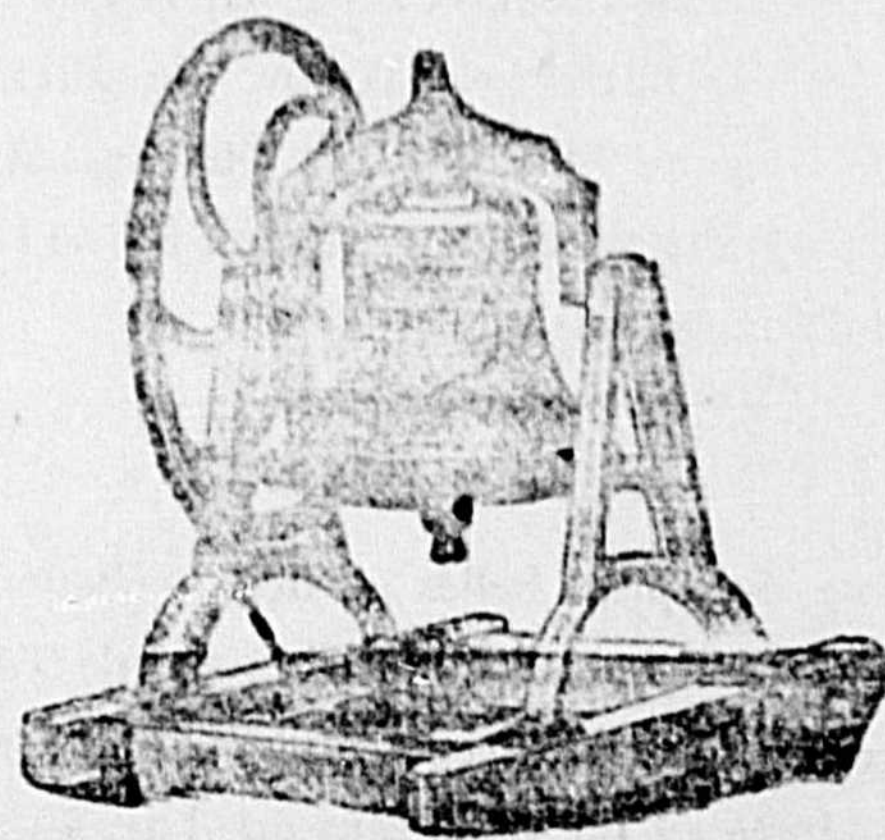
Barbier-Coiffeur

82 RUE ST JOSEPH

ST-ROCH QUEBEC

Je me chargerai d'enseigner le m Barbier aux jeunes gens de la campagne et de la ville. Conditions avantageuses.

CHANTELOUP



MONTREAL, P. Q.

FONDERIE DE CLOCHES

POUR EGLISES

Seules ou en Carillons avec

MONTURES EN FER OU EN BOIS.

A meilleur marché et de meilleure qualité que les cloches anglaises ou américaines. Fournitures pour intérieur des églises.

Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes.

Tannage a la facon

TANNERIE DUGAL

QUEBEC.

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du sousigné.

TANNAGE et CORROYAGE de première qualité. Prix modérés.

JOSEPH DUGAL, TANNEUR.

330 et 332, RUE ST-VALIER
SAINT-ROCH.

PAUL PARENT,

Ferblantier,

Plombier,

Couvreur

— ET —

Poseur d'Appareil a Gaz

110: RUE ST-PATRICE

QUEBEC

Le sousigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il exécutera toutes sortes d'ouvrages sous le plus court délai et à des prix défiant toute compétition.

PAUL PARENT